



## COMMISSION SPORTIVE

<b>Réunion du :</b>	<b>14 Juin 2023</b>
<b>A :</b>	16 h
<b>Fin :</b>	18 h 30
<b>Présidence :</b>	M . LHUILIER Jacques
<b>Présents :</b>	MME CHARRAUD Clémentine, MM AUBARD Patrick , DABIN Jean-François, LHUILIER Jacques , PASQUET Christophe.

### II - COUPES

#### COUPE DE DISTRICT H. LEGROS

##### Homologation des ½ Finales

Sont qualifiés pour la finale : ES Poulaines – SS Bélâbre

La finale aura lieu le Dimanche 18 juin à 16 heures sur les installations de Poulaines. (Délégué J.Valeur)

- Plein tarif 5 €
- Demi-tarif 2.50 €
- Gratuit jusqu'à 15 ans

#### COUPE E. BARES

##### Homologation des ½ finales :

Sont qualifiés pour la finale : US Le Poinçonnet - l'EGC Touvent Cx (Délégué J-F Dabin)

La finale aura lieu le dimanche 18 juin à **18 heures** au stade Max Ploquin de Châteauroux

- Plein tarif 5€
- Demi-tarif 2.50 €
- Gratuit jusqu'à 15 ans

#### Coupe Pierre ROUX U18

Finale du 10.06.2023 à la Châtre : Vainqueur FC Déols

- FC Déols Bat l'US Le Poinçonnet : 1 à 0

## Coupe de District U18

Finale du 10.06.2023 à La Chatre : Vainqueur SC Vatan

- SC Vatan bat l'USAP : 3 à 1

## Coupe Alain LABRUNE U17

Finale le 10.06.2023 à Argenton : Vainqueur FC Deols

- FC Déols bat l'Etoile Cx : 7 à 2

## Coupe de District U17

Finale le 10.06.2023 à Argenton : Vainqueur E. Martizay Yzeures

- E. Martizay Yzeures bat E. Montgivray US3C : 3 à 2

## SAMEDI 17 JUIN 2023

Terrain <b>ARDENTES</b> Stade Grands Buissons Délégué : J-P Masson	<b>Coupe Maurice HERVAULT U15</b>		
		équipe recevante	équipe visiteuse
	<b>à 18 h</b>	E. St Gaultier-USAP	Berrichonne Cx
	<b>Coupe de District U15</b>		
	<b>à 15 h</b>	SA Issoudun	E. Berry Sud

## II - TRESORERIE

• **Remboursement frais arbitrage aux clubs D2 soit 37 € :**

Date	Division	N° Match	Equipes	
04.06.2023	D2 B	24728651	AS INGRANDES 1	FC VALP 1

## III - FMI

### **Fmi du 3 et 4.06.2023**

#### **RETARD DE TRANSMISSION AMENDE 29 €**

DEPARTEMENTAL 4 poule A

*CEPHONS BOIS HAUT ( Match CEPHONS BOIS HAUT 2 / VILLEDIEU 2 ) Transmission le 05/06/2023 à 03h06 au lieu du 04/06/2023 à 24h00*

U15 DEPARTEMENTAL 1 Phase 2 poule A

*DEOLS ( Match DEOLS 2 / E. ST GAULTIER ) Transmission le 04/06/2023 à 17h17 au lieu du 04/06/2023 à 12h00*

#### **1er AVERTISSEMENT FMI NON FAITE AMENDE 10,00 €**

U13 N1 BIS Phase 3 poule A

VAL DE L'INDRE ( Match VAL D L'INDRE / POULAINES )

U13 N2 Phase 3 poule B

LE BLANC ( Match LE BLANC 2 / ST GAULTIER )

U15 DEPARTEMENTAL 1 Phase 2 poule A

GATINES ( Match GATINES / LE POINCONNET 2 )

Départemental 3 poule A

ST MAUR ( Match ST MAUR 3 / ST CHRISTOPHE )

Départemental 4 poule A

VEUIL ( Match VEUIL / BRION )

**RAPPEL: EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI QUELQUE SOIT L'EQUIPE FORFAIT (Documents, Documents utiles, Footclub/fmi, Cas d'une équipe absente)**

**IV – COURRIER**

AS Mâron : pris connaissance réponse faite  
Us Le Poinçonnet : pris connaissance accord  
JS Pruniers : pris connaissance réponse faite  
SPC Vatan : pris connaissance

Pris connaissance du PV de la Commission Régionale Sportive DU 08/06/2023

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise des décisions des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football ([secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président  
J. LHUILIER

